



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 22 mai 2019, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des résolutions et règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Saint-Jérôme et Prévost.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les résolutions et règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Jérôme – résolution : PPCMOI-2018-00213 ;
règlements : 0309-419, 0309-417, 0308-027, 0309-426 ;
- Prévost – règlements : 601-60, 745.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de l'hôtel de ville de Saint-Jérôme et Prévost ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27^e jour de mai 2019.

Roger Hotte, directeur général
et secrétaire-trésorier